



REGLEMENT DU PRIX NIVEAU DISTRICT

1. Le « Prix de l'Action Professionnelle niveau District », a pour but de valoriser le travail des lauréats du « Prix de l'Action Professionnelle niveau local » ayant été lauréats des concours locaux la même année. Les candidats doivent être en cours de formation dans un établissement correspondant à la zone géographique du District Normandie (1640).
2. L'épreuve du concours porte sur le même « projet » que celui présenté au « Prix de l'Action Professionnelle au niveau local ».
3. L'évaluation s'appuie sur les mêmes critères que ceux du concours au niveau local.
4. Chaque Club du District ne pourra présenter qu'un seul dossier par niveau de participation :
 - PRIX DU TRAVAIL MANUEL (tous métiers confondus)
 - PRIX DE L'INNOVATION (BAC+2 ET PLUS) - Projet SCIENTIFIQUE ET/OU TECHNIQUE
 - PRIX « SERVIR D'ABORD » – Projet à caractère CARITATIF ET/OU ASSOCIATIF
 - PRIX « ETHIQUE PROFESSIONNELLE » (nouveau) – Toute formation confondue de tout niveau
5. Les noms et prénoms des lauréats ainsi que les rotariens accompagnateurs seront adressés au responsable de l'Action Professionnelle du District. Les premiers de chaque catégorie, à condition qu'ils acceptent de participer au jury du District (9 juin) et à la remise des prix (16 juin) concourent pour le Prix du District. Prévoir des rotariens de votre club (2 par lauréat) pour participation au jury de District. Ils doivent amener avec eux pour ce jury 2 exemplaires des projets des candidats.

Ces dossiers comprendront les mêmes pièces que ceux remis au moment du concours, au niveau local:

6. Un jury composé de rotariens évaluera le travail du candidat ou de deux membres, si il s'agit d'un travail collectif, au travers d'une présentation orale et d'un échange d'une quinzaine de minutes maximum. A cet effet, les candidats devront se munir des moyens utiles à leur présentation (ordinateur, vidéo projecteur), des rétro projecteurs seront mis à disposition dans les salles.
7. Les récompenses attribuées aux candidats par le District 1640 seront de 5.000 euros.
8. Les soutenances au niveau du jury du District se dérouleront le 9 juin 2012 de 9h à 12h à Lisieux (Hôtel Mercure). La proclamation des résultats sera effectuée par le Gouverneur, suivie d'un déjeuner en commun (candidats et rotariens).

La remise des PRIX aux lauréats se fera par le Gouverneur 2011/2012 du District Normandie (1640), Luigi BERGAMO, à l'Assemblée de District, le samedi 16 juin 2012 à Pont Audemer.

9. Tout participant déclare accepter le présent règlement (rotarien, enseignant, élève...etc.)
10. Les décisions du gouverneur sont sans appel.

Règlement Prix Action Professionnelle 2011/2012 niveau District.

Contact : Abdel-Hamid RAZGALLAH Responsable Action Pro du District (T: 06 64 79 46 27 M: sidirazgallah@gmail.com)

Siège social : route de Paris, Hôtel Mercure – 14100 Lisieux – Association enregistrée sous le n° : W142 001 510

Courrier : Secrétaire – Philippe CARFANTAN – 10 rue aux Moines – 27700 TOSNY

Tél : +33 (0)2 32 71 02 63 – Cell. : +33 (6) 10 61 88 87 – Courriel : carfatan.philippe@yahoo.fr